

Index

Notes :

Les nombres référencés correspondent aux numéros de paragraphes. 1.0, 2.0 etc. se rapportent aux introductions non numérotées des chapitres 1, 2, etc. D'autre part, sont utilisées les abréviations suivantes : B : Encadré, par ex. B3.2 pour Encadré 3.2 ; F : Graphique ; T : Tableau ; A1 : Annexe 1 ; g : glossaire des termes (Annexe 2).

A

académies des sciences, nationales, 8.16, 8.18, 9.24
achat de R-D, 4.114, 4.12, 4.126, 7.43, 8.88, T8.3, 11.53, 12.24
 voir aussi contrats, ventes et acquisitions
achats de R-D, 4.60–4.61
 voir aussi ventes et achats de R-D
actifs fixes, 4.47
 voir aussi dépenses, capital
activités de soutien
 activités/services, 2.122, 4.23–4.24, 4.29–4.31, 5.4–5.5, 5.45, 8.6
 personnel (voir aussi ressources humaines), 4.18–4.19, 4.26–4.27, 5.4–5.7, 5.11, 5.43–5.45
activités des entreprises multinationales (AEMN), 11.33
 voir aussi entreprises multinationales
administrations publiques (en tant que secteur du SCN), T3.1, 3.43
Agence internationale de l'énergie (AIE), B12.1
amortissement des biens corporels et incorporels, 4.38–4.39, 4.73, 112.15
analyse coordonnée, 1.84
analyse selon la situation au regard de l'emploi, 5.78
ancienneté du personnel, 5.84
application des recommandations, 1.83–1.86

approche du point de vue de l'exécutant et
 approche du point de vue du bailleur de fonds, 1.1, 1.24, 4.6, 4.79–4.88, T4.2, 4.145–4.155, 8.76–8.82, 10.43, 10.47, 12.1–12.2, 12.39, 12.76–12.77
 difficulté de distinguer exécutants et bailleurs de fonds, 4.78
approche fonctionnelle, 3.8–3.9
approche institutionnelle des statistiques de R-D, T2.1, 3.7–3.9
arts, T2.2
assurance
autorités supranationales, 3.87, 3.93, 4.108, 11.59–11.60, g
 comme source de financement, 8.42
avancement général de la connaissance
 comme objectif socio-économique de R-D, 12.69–12.70

B

balance des paiements, 11.5, B11.1
 transferts transnationaux, 11.39
bibliothèques et centres d'information, 2.91, 4.18, 8.28
 achat de bibliothèques, 4.55
biens incorporels, 4.53
 voir aussi propriété intellectuelle
biotechnologie, 1.81, 7.66–7.67, 8.48, T2.2

- brevets
 - Manuel de l'OCDE sur les statistiques des brevets*, 1.18
 - budget
 - déclaration, choix de l'année, 6.52
 - pour les enquêtes, 6.25, 9.107
 - sept stades principaux dans les administrations, 12.41–12.43
 - budgets publics consacrés à la R-D, 1.1, 1.57, 1.73–1.76, 7.42–7.45, 8.1, 8.83–8.93, 12.0–12.79
 - administrations centrales/fédérales ou administrations de province/d'État, 4.107, 7.43
 - comptabilisation de la distribution de fonds, 4.138–4.140
 - consacrés à la R-D exécutée à l'étranger, 8.87
 - contrat ou subvention, 7.42
 - mesure, 8.75–8.93, 12.0–12.79
 - registres des subventions, 7.75
- C**
- calcul voir technologies de l'information et des communications
 - campus satellites à l'étranger, 9.81–9.86, 11.54–11.56, g
 - CBPRD voir crédits budgétaires publics en faveur de la R-D
 - chaînes de valeur mondiales, 11.8
 - chercheurs
 - catégories dans le secteur de l'enseignement supérieur, 9.9
 - définition, fonctions, traitement, 5.35–5.39, 7.34, g
 - rattachés à des universités, 9.24, 11.68
 - voir aussi ressources humaines
 - CITE (Classification internationale type de l'éducation), 1.6, 1.26, 3.67–3.68, 5.34, 5.81–5.82, 9.2–9.3, 9.7, 9.88, g
 - Domaines d'études et de formation de la CITE (CITE-F), 2.44
 - niveaux, 9.37–9.41, 9.91
 - CITP (Classification internationale type des professions), 5.34, g
 - classification
 - classification Frascati ou classification SCN, 6.21
 - des fonctions des administrations publiques, 8.25
 - en fonction du domaine de R-D, T2.2 (voir aussi classification par domaine de recherche et de développement), 3.44–3.46
 - en fonction du rattachement, 3.39–3.41, 7.21
 - par orientation sectorielle, 7.51–7.61, T7.2
 - par statut juridique, 3.42–3.43, 7.22
 - pour ventiler les fonds d'échange, 4.133
 - sur la base de la situation géographique, 3.47, 7.29
 - Classification centrale des produits (CCP), 7.57
 - Classification des fonctions des administrations publiques (COFOG), 8.25, 8.52, 8.66, 12.72, g
 - classification des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI), 10.13, 10.32
 - Classification internationale type de l'éducation voir CITE
 - Classification internationale type des professions voir CITP
 - Classification internationale type par industrie voir CITI
 - classification OCDE des domaines de recherche et de développement, 2.42–2.45, 3.44–3.46, 6.13, 9.98–9.100, 12.69–12.70, g
 - répartition des DIRDE, 7.62
 - répartition des DIRDET, 8.46–8.47
 - répartition des DIRDISBL, 10.3
 - six grands domaines, 9.98
 - Classification par activité industrielle, 3.31–3.34, 7.16–7.20, 7.48–7.50
 - du personnel d'après la fonction, 5.33
 - niveau de maturité technologique, 2.99, 8.30–8.31
 - par taille de l'entreprise, 7.23–7.28
 - pratiques d'archivage, 3.48–3.49, T3.2
 - révision et actualisation, 3.27–3.29
 - sur la base de l'activité économique principale, 3.31–3.34, 7.16–7.20, 7.48–7.50, T7.2, 7.6, 8.24
 - sur la base de l'appartenance au secteur public ou privé, 3.35–3.38, 7.21, 9.28–9.31
 - systèmes voir COFOG, COPNI, CCP, classification par domaine de recherche et de développement, CITE, CITI
 - codes d'identification, 7.15
 - coefficients, R-D, 9.60–9.61, 9.120–9.124, 9.135–9.136, 12.13, 12.48, g
 - coentreprises, 3.56, 7.1, 7.7–7.8, 10.10, g
 - voir aussi partenariats
 - COFOG, 8.25, 8.52, 8.66, 12.72, g
 - collaborations voir coentreprises, partenariats

- communication
 - de nouveaux savoirs, 2.2, 2.22, 2.26, 2.85
 - de statistiques, information de référence nécessaire, 7.107
 - et publication hors R-D, 2.91, 2.93
 - et science ouverte, 2.93
 - recherche sur les médias, 12.65–12.66
 - voir aussi conférences
 - communication des statistiques, 3.16–3.18
 - allègement fiscal au titre des dépenses de R-D, 13.40–13.43
 - baillleurs de fonds, 4.79, 4.145–4.155
 - erreurs, 4.145–4.155
 - exécutants, 4.9, 4.79, 4.79, 4.145–4.155
 - comptabilité d'exercice, 8.92, 13.45–13.46, g
 - comptabilité de caisse, 12.43, g
 - comptabilité financière
 - données et normes, 1.25, 4.27, 4.32, 7.94–7.95, B11.1
 - orientations générales, 1.1
 - types d'allègement fiscal, 13.44–13.50
 - comptabilité voir comptabilité financière
 - conception
 - comme faisant partie de la R-D, 2.5, 2.62–2.63
 - des enquêtes voir enquêtes
 - conférences, participation/présentations, 2.85, 9.46
 - confidentialité 1.53, 3.17, 6.1, 6.47, 6.62, 6.92
 - connaissances
 - acquisition, 2.46
 - comptabilisation, 2.2
 - nouvelles, comme objet de R-D, 2.14–2.16, 2.22, 2.82
 - préservation, stockage et accès, 8.28
 - sources, 2.43
 - traditionnelles, 2.108–2.110
 - transfert à la société, 4.115
 - voir aussi données, propriété intellectuelle
 - conseils de recherche, 8.9, 9.24, 9.62, 9.65
 - consultants, 4.26, 4.63, 5.16, 5.20, T5.2, 7.5, 7.33, 8.55, 10.4, 10.34
 - contrats de recherche, 4.142, 7.42, 9.74, 12.20–12.21, 12.24–12.25, 12.73
 - calendrier, 4.152
 - conditions, 4.114–4.115
 - préparation et suivi, 4.3
 - travaux sous contrat, 4.67
 - voir aussi financement et marchés publics ou subventions, 7.42
 - contributeurs externes/personnel de R-D
 - voir consultants sous ressources humaines
 - contrôle
 - de l'enseignement supérieur par l'État, 8.2, 9.1
 - filiales, 3.4, 11.14–11.15, 11.17
 - filiales sous contrôle étranger, 11.14–11.15, 11.27–11.28, 11.3, 11.32, g
 - ou participation majoritaire, g
 - COPNI, 10.13, 10.32
 - cotisations de sécurité sociale, 4.21, 9.57, 13.3
 - coûts de main-d'œuvre voir personnel
 - créativité
 - conception, 2.62
 - critère de base de la R-D, 2.7, 2.17
 - crédits budgétaires publics de R-D (CBPRD), 12.3
 - crédits budgétaires publics de R-D (CBPRD), 1.78, 13.2–13.67, g
 - champ couvert et définitions, 13.5–13.13
 - couverture statistique, 13.14–13.36
 - présentation des statistiques, 13.67
 - ventilations prioritaires, 13.61–13.66
 - crédits budgétaires publics en faveur de la R-D (CBPRD), 1.75, 1.79, 4.153, 8.49, 8.83, 12.0–12.79, 13.67, g
 - déclaration et indicateurs, 12.78–12.79, T12.2
 - différences entre les données relatives aux CBPRD et celles relatives aux DIRD, 12.76–12.77
 - mécanismes de soutien et prise en compte, 12.20–12.38
 - culture, activités de loisirs, religion et médias
 - comme objectifs socio-économiques de la R-D, 12.65–12.66
- ## D
- déclaration
 - individus, 6.5, 9.127–9.128
 - unité déclarante, 3.12, 3.7, 6.13, 6.14, 6.2, 6.66, 7.12–7.14, 7.29, 8.64, 9.108, 9.127, 11.70, g
 - défense, 2.35–2.36, 2.47, 2.53, 4.151, 4.161, 7.37, 8.51, 12.5, 12.58
 - définitions
 - droit interne, 1.22
 - nécessité de stabilité, 1.12
 - révision et clarification, 1.5–1.6
 - voir aussi « définition » sous les différents termes
 - déflateurs pour la R-D, 1.81
 - délocalisation, 116
 - démonstration
 - définition, B12.1
 - démonstration à l'intention des utilisateurs ou démonstration technique, 2.1
 - démonstration technologique, 2.101

- dépenses de R-D
 - capital, 4.14, 4.44–4.73, 7.6, 8.29, 9.60–9.61, 12.15, 13.25, 13.43, g
 - comptes des entreprises ou normes de Frascati, 7.94–7.95
 - coûts administratifs, 8.35, 8.6, 12.14
 - définitions, 4.4, g
 - dépenses courantes, 4.14, 4.15–4.43, 5.5, 5.45, 8.6, 9.58–9.59, 12.15, 13.25, g
 - dépenses courantes ou dépenses en capital, 4.54–4.55
 - double comptabilisation/sous-estimation voir mesure
 - effectuées à l'étranger, 11.69–11.70
 - extra-muros voir R-D extra-muros
 - intra-muros voir R-D intra-muros
 - intra-muros ou extra-muros, 1.4, 1.42, 4.4, 4.6, 4.60–4.61, T8.3, 9.78
 - mesure, 1.40–1.43, 4.0–4.165, 5.5 (voir aussi mesure)
 - problèmes de qualité des données, 7.31
 - suivi et évaluation, 12.14
 - voir aussi budget, financement, communication des statistiques
- dépenses intérieures brutes de R-D (DIRD), 1.43, 1.68, 4, 4.7–4.9, 4.156–4.164, 8.76
 - définition, 4.8, g
 - différence avec les montants des CBPRD, 12.76–12.77
 - différence avec les valeurs totales du SCN, 4.157, B4.1
 - militaires ou civiles, 4.161
 - présentation, 4.158, T4.4
 - ratio DIRD/PIB, 4, 4.162
 - ventilation régionale, 4.163
- dépenses intérieures de R-D de l'enseignement supérieur (DIRDES), 1.64, 9.53–9.77, 9.83–9.84, 9.136
 - comparaison des données entre FGU et CBPRD, 12.77
 - comptabilisation de la distribution des fonds, 4.141
 - définition, 9.53, g
 - en fonction de l'origine des fonds, 9.62–9.77
 - sources de financement externes, 9.62–9.63, 9.65, 9.74
 - sources de financement internes (voir aussi fonds généraux des universités), 4.92, 9.62–9.73
- dépenses intérieures de R-D de l'État (DIRDET), 1.59, 8.36–8.58
 - définition, 8.36, g
 - différences majeures avec les CBPRD, 12.16
 - par opposition au financement public de l'exécution de R-D extra-muros, 8.54–8.58
 - répartition fonctionnelle, 8.38–8.53
- dépenses intérieures de R-D des entreprises (DIRD), 1.56, 11.8, 11.26, 13.67
 - définition, 7.35, g
 - répartition fonctionnelle, 7.35–7.68
- Dépenses intérieures de R-D des institutions sans but lucratif (DIRDISBL), 1.67, 10.21–10.32
 - définition, 10.21, g
 - répartitions fonctionnelles recommandées du financement, 10.24–10.32
- dépenses nationales brutes de R-D (DNRD), 1.68, 4.165, T4.5, g
- détection de pannes, 2.5, 2.57
- développement expérimental dans les entreprises, 7.47
 - définition et critères, 1.13, 1.35, 2.9, 2.34–2.36, g
- développement préalable à la production, 2.35–2.36, 2.5, 7.47
- DIRD, 1.68, 4.165, T4.5, g
- DIRD voir dépenses intérieures brutes de R-D
- DIRD voir dépenses intérieures de R-D des entreprises
- DIRDET voir dépenses intérieures de R-D de l'État
- DIRDISBL (voir Dépenses intérieures de R-D des institutions sans but lucratif)
- domaines de recherche et de développement données
 - administratives, 6.3, 6.5, 6.53–6.56, 6.77, 6.82, 7.99, 8.66, 9.95–9.96, 9.103–9.104, 9.113–9.118, 9.121
 - cohérence, 1.6, 1.12, 3.7, 4.27, 4.103, 5.26, 5.48, 5.59, 5.63, T5.3, 6.49, 6.56, 6.59, 6.74, 7.32, 7.48
 - collecte, classification sectorielle, 3.14
 - comptabilité de caisse et d'exercice, 8.92
 - croisement des classifications, 7.61
 - désagrégées, publication, 8.74
 - données exclues de la R-D, 2.5, 2.89–2.90
 - estimation, 5.65–5.74, 6.80–6.84, 7.90–7.93, 8.71–8.74, 9.119, 12.49, 13.37–13.39, g
 - extrapolation, 7.93
 - harmonisation (de différentes sources), 8.9
 - imputation, 6.53, 6.74–6.78, 7.92, 9.116, g
 - intégration, 6.71
 - mesures de la qualité de collecte, 7.89, B7.1
 - métadonnées, 1.84, 6.79, 7.6, 7.108, 9.122
 - méthode de collecte, 4.6, 6.4, 7.48–7.61

- méthode de collecte des données,
 - définition, 6.47–6.52, 6.62–6.70, 7.85–7.93, 8.68–8.70, 9.93–9.118 (voir aussi enquêtes)
 - méthodes de collecte/d'acquisition, 1.84, 2.97
 - paradonnées, 6.63, 6.70, g
 - projets fondés sur les mégadonnées, 2.93
 - qualité voir qualité
 - recueil et comptabilisation des données sur le personnel, 5.62–5.74, B5.1, T5.3
 - recueil et rassemblement, données d'utilité générale, 2.90–2.91
 - révisions, 12.49
 - sécurité voir confidentialité
 - sources, 1.52, 3.15, 6.3–6.5, 6.23, 6.39, 7.101, 8.68, 9.114–9.115, 11.7 (pour CBPRD, 12.39–12.49 ; pour le calcul des allègements fiscaux, 13.51–13.60) (voir aussi données administratives, enquêtes)
 - validation, 6.55, 6.85–6.89, 7.92, 12.49
 - vérification, 6.49, 6.68, 6.72–6.73, 7.92, 9.116, g
 - données administratives, voir données
 - données budgétaires, 1.74–1.75, 8.82–8.83, 12.39–12.40, 12.45–12.49
 - dotations
- E**
- échanges
 - conseils pour les statistiques, 1.1
 - internationaux de services de R-D, 1.71, 11.4–11.6, B11.1, 11.34–11.43
 - échantillonnage
 - des unités qui n'ont pas répondu, 6.69
 - plan, 6.41–6.46
 - unités, 6.2, 6.27, 6.34, 6.4
 - échéances/retards
 - disponibilité des chiffres à inclure dans les rapports, 12.48, 12.78
 - disposition de report, 13.8, g
 - et répartition des coûts pour les programmes longs, 4.152, 12.44
 - pour le traitement des allègements fiscaux, 13.44–13.50, 13.57
 - effectif en tant qu'unité de mesure, 5.46–5.48, g
 - cohérence avec l'équivalent temps plein (ETP), 5.57, 5.59
 - définition et traitement, 5.58–5.61
 - estimation, 5.74
 - élaboration des politiques
 - contribution de la R-D, 2.41
 - Manuel de Frascati, 1.1–1.2
 - marchés émergents, 9.79
 - objectifs voir objectifs
 - recherche à l'appui, 2.118
 - statistiques à l'appui, 1.4, 1.51, 7, 7.1
 - employés
 - définition, T5.1, 5.12–5.13, g
 - entreprises sans effectifs, 7.27
 - interimaires, 5.16, T5.1, 5.26, g
 - voir aussi individus
 - ou personnes occupées, g
 - activités de soutien, 2.122
 - activités occasionnelles ou continues, 6.18–6.19, 6.31, 7.1
 - annuaires des exécutants, 7.75–7.76
 - branche d'activité, 7.51–7.60
 - changements organisationnels, 1.6
 - définitions, 1, 1.2, 1.5–1.6, 1.12–1.15, 1.22, 1.25, 1.32–1.36, 2.5–2.11, 4.151, B11.1, g
 - définitions aux fins de la fiscalité, 13.15–13.16
 - dialogue social et politique, 1.87
 - dissociées des activités connexes, 1.63
 - en sciences sociales, sciences humaines et arts, 2.3
 - exemples de liens et d'exclusions, 2.46–2.110
 - impact, 1.2
 - les quatre grands secteurs, 1.38, 3
 - paiements au titre des services de R-D, 12.24–12.25
 - prix, 11.42–11.43
 - résultats négatifs, 2.2
 - rôle dans le développement économique, 3.15
 - traitement comme investissement, 1, 1.23, 1.41, 2.2, 4.2, B4.1
 - travaux originaux de R-D ou autres services de R-D, 11.34
 - trois types d'activité (définitions et critères/2.23–2.41; distinction/2.37–2.40; répartition des DIRDE par type/7.47; répartition des DIRDET par type/8.45; ordre/2.11) (voir aussi recherche appliquée, recherche fondamentale, développement expérimental), 1.35, 2.9
 - énergie, 2.27
 - engagements (budgétaires), 12.49, g
 - enquêtes statistiques, 6.5
 - d'emploi du temps, 9.95, 9.116, 9.125–9.137, g
 - formation des répondants, 8.69
 - information des répondants, 7.88
 - methodologie, 6.72–6.89, 7.77–7.93

- plan d'enquête, 6.41–6.71, 7.25, 7.70–7.76, 10.40–10.42
- pour identifier les exécutants
 - professionnels de la R-D, 7.7, 7.71
- sur différents secteurs, 6.18–6.40
- sur le secteur de l'enseignement supérieur, 9.95–9.96, F9.1, 9.102–9.112
- sur le secteur privé sans but lucratif, 6.39–6.40, 10.40–10.47
- sur les bénéficiaires d'allègements fiscaux, 13.51–13.55
- sur les échanges de services, 11.38–11.39
- sur les échanges internationaux de services, 11.36
- sur les particuliers, 3.77
- sur les unités de l'État, 8.84–8.93
- taux de réponse, 6.69, 6.86, 7.85
- voir aussi données, rapports
- enseignement (et formation)
 - membres du personnel (universitaire), 9.44–9.46
 - objectif socio-économique de R-D, 12.64
 - traitement au regard de la R-D, 2.75–2.78
 - voir aussi enseignement supérieur
- enseignement supérieur
 - campus satellites à l'étranger, 9.81–9.86
 - étudiants étrangers, 9.87
- enseignement supérieur (en tant que secteur de R-D), 1.60–1.64, 3.67–3.74, 9.0–9.138
- cas ambigus, 3.71–3.74, 8.19–8.23, 9.18–9.31
- classification des établissements, 1.38, 3.24, T3.1, 3.36, 3.55
- définition, 1.61, 9.3–9.4, 9.6–9.7, g
- enquêtes, 6.32–6.38
- établissements privés, 9.9–9.10, 9.28–9.31, T1
- établissements publics, 9.9–9.10, 9.28–9.31, T1
- institutions de financement, 9.2
- liens avec le reste du monde, 9.79–9.87, 11.44, 11.54–11.56
- limites entre recherche et enseignement, 9.33–9.46
- mesure des dépenses et du personnel, 9.52–9.92
- méthodes de mesure, 9.93–9.137
- principales caractéristiques, 3.67–3.69
- unités statistiques dans le secteur, 3.7
- entreprises, 3.11, 3.12, 3.54, 3.63, 4.135–4.137, B3.1
 - classification voir classification
 - définition, g
 - entités légales, 6.16
 - entreprises sœurs implantées à l'étranger, 11.16, g
 - multinationale voir entreprises multinationales
 - privées et publiques, 7.3
 - voir aussi sociétés, institutions sans but lucratif
- entreprises (comme secteur de R-D), 1.53–1.56, 3.51–3.59, 7.0–7.108
- cas limites, 3.55–3.59, 8.17–8.18
- classification voir classification
- concentration de la R-D, 6.1, 6.18
- définition, 1.54, 3.43, 7.2–7.8, g
- enquêtes sur (voir aussi enquêtes), 6.18–6.25, 7.70–7.93
- financement provenant du secteur des entreprises, 7.37–7.41
- principales caractéristiques, 3.51–3.52
- recensement des exécutants potentiels de R-D, 7.75–7.76
- sources de financement internes, 4.91
- surestimation ou sous-estimation possible, 7.98–7.103
- unités statistiques réparties en secteurs, 3.53–3.54, 7.10–7.11, 7.15–7.29
- entreprises affiliées, 11.11–11.15, 11.17, 11.22, 11.27–11.28
- en dehors du secteur des entreprises, 11.48
- rattachement, 3.39–3.41, g
- unités non affiliées, 11.22
- entreprises créées par essaimage, 9.27, 12.52
- flux de R-D déclarés ou flux de R-D effectifs
- entreprises multinationales (EMN)
 - déclaration erronée, 4.7
 - définitions appropriées, 11.10–11.19
 - financement international de la R-D, 11.20–11.23
 - mesure et comptabilisation de la R-D, 11.5–11.9, 11.22–11.33
 - paiements de transfert, 4.32
 - rapports, 7.95
 - structures, 1.53, 7.1, 7.9
 - traitement spécifique, 11.59–11.66
 - voir aussi sociétés, entreprises
- Environnement comme objectif socio-économique de R-D, 12.57
- espace
- essais, 2.5, 2.55–2.56
 - cliniques voir santé
- estimation
 - des échanges internationaux de services, 11.37
 - selon le prix d'acquisition, 4.4
- estimation voir données
- établissements, 3.11, 3.12, B3.1, g

- établissements de recherche
 - bâtiments voir installations de recherche
 - chargés de missions ou spécialisés, 9.21
 - classification, 7.2–7.4, 9.18–9.31
 - contrôlés par l'enseignement
 - supérieur, 9.6
 - contrôlés par l'État, 8.7, 8.63
 - contrôlés par l'industrie, 3.81
 - enquêtes, 8.69
 - et organisations internationales, 11.66
 - groupements mondiaux, 11.48
 - liés aux universités, 9.22–9.23
 - revenus, 8.18
 - sources de financement internes, 4.91
 - État
 - administration centrale/fédérale, 8.6, T8.1, 13.34, g
 - administrations régionales/d'États fédérés, 8.9, T8.1, 13.35, g
 - allègement fiscal voir fiscalité
 - fonctions, estimations des CBPRD, 12.72 (voir aussi Classification des fonctions des administrations publiques)
 - organisations/unités extrabudgétaires, 8.7, 12.8–12.9
 - unité budgétaire de l'administration centrale, 12.6
 - unités, 3.42, 8.3, 8.11–8.13, g
 - études de faisabilité, 2.114
 - études utiles pour l'action des pouvoirs publics, 2.116–2.118, 8.32
 - étudiants en doctorat, g
 - classification, 1.47, 2.76–2.77, 5.22, T5.2, 5.25, 5.39, 8.61, 9.34, T9.2, 9.9, 10.38
 - coûts associés, 4.28
 - salaires et traitements, 4.2
 - traitement, 5.27–5.31
 - étudiants en master
 - classification, 1.47, 5.22, T5.2, 5.25, 8.61, 9.34, 9.91–9.92
 - coûts, 4.2, 4.28
 - programmes/étudiants de master de recherche, 5.22, 5.3, 9.34, 9.39, 9.91, g
 - traitement, 5.27–5.31
 - étudiants voir doctorants et étudiants en master
 - Eurostat, 1.76, 12.4
 - évaluations et bilans ponctuels, traitement, 2.119, 10.18
 - évaluations programmatiques, 2.119
 - exemples, 2.41
 - expression artistique par opposition à la recherche, 2.67
 - recherche à visée artistique, 2.64, 2.65
 - recherche sur l'art, 2.17, 2.64, 2.66
 - exploration, 2.94
 - exploration et évaluation minières, 2.95–2.98
 - exploration et exploitation comme objectif socio-économique de la R-D, 12.58
 - externalisation/sous-traitance, 4.116, 4.144
 - voir aussi consultants, contrats, sous-traitance
- ## F
- Famille Frascati, 1.4, 1.18–1.21
 - FGU voir fonds généraux des universités
 - filiales sous contrôle étranger, 11.15, 11.17, g
 - financement
 - activités à l'étranger du secteur de l'État, 11.52–11.53
 - activités à l'étranger du secteur privé sans but lucratif, 11.57–11.58
 - appel à la concurrence, 8.89, 12.73
 - classification pour ventiler les financements d'origine externe, 4.133–4.134
 - comptabilité de caisse ou d'exercice, 8.92, 13.45–13.46, g
 - contrôlé par l'État, 8.15
 - destination des fonds, 12.73
 - participatif, 4.111, 10.25, 10.44–10.46
 - répartition des CBPRD, 12.73–12.74
 - répartition des DIRDE par source de financement, 7.36–7.46, T7.1
 - répartition des DIRDES par source de financement, 9.622–9.77
 - répartition des DIRDET par source de financement, 8.42–8.44, T8.2
 - sources affiliées ou non affiliées, 11.22
 - transnational, 11.6
 - financements d'origine interne, 1.42, 4.4, 4.32, 6.61, 4.78, T4.2, F4.1, 4.87, 4.90–4.94, 4.97, 4.101, 4.103, 4.105, 4.117, 4.132, 4.138, 7.37–7.38, 7.4, 8.56
 - sources, 4.92, 7.38, 9.62–9.73
 - fiscalité
 - allègements fiscaux, 13.6, 13.9, g
 - avantages pour les bailleurs de fonds philanthropiques, 10.43
 - crédits d'impôt, 13.7–13.9, g
 - des entreprises, 13.27, 13.29
 - exemptions pour les organisations internationales, 13.22
 - gains en capital, 13.28
 - Impôts sur le patrimoine, 13.32
 - instruments, 13.26

- mesures incitatives en faveur de la R-D /
 - allègement (définition/ 13.5–13.9;
 - mesure/ 13.0–13.67) (voir aussi
 - allègement fiscal au titre des
 - dépenses de R-D), 1, 1.6, 1.77–1.79,
 - 4.22, 4.100–4.103, 7.38, 7.45, 8.79,
 - 12.35–12.37, 12.79
 - prime pour l'emploi, 13.12
 - structure « normale » 13.10–13.11
 - sur les biens et les services, 8.39, 13.33
 - valeur ajoutée, 8.39, 13.33, g
 - fixation d'objectifs, 1.9
 - fonds d'échange, 1.42, 4.113–4.117, 4.120–4.121
 - voir aussi financement
 - fonds d'origine externe, 1.42, 4.81–4.82, T4.2, 4.87, 4.95–4.99, 4.109, 4.124, 4.137, 4.14, 9.64–9.65, 9.74, 10.23, 10.28, g
 - sources, 9.62–9.63, 9.65, 9.74
 - voir aussi financement
 - fonds généraux des universités (FGU), 1.62, 4.98, 4.106, 4.111, 8.82, 8.89, 9.62–9.64, 9.75–9.77, 9.93, 12.27–12.28, 12.69, 12.77, g
 - distinction par rapport aux autres sources de financement, 9.68–9.72
 - Fonds monétaire international (FMI)
 - Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale
 - Manuel de statistiques de finances publiques, 12.4, 12.6
 - formation (dans le domaine de la recherche), 9.44–9.45
- G**
- GENIST voir OCDE
 - gestion des risques, 2.41, 2.87, 7.42, B8.1, 12.29
 - GFS 2014 (Manuel de statistiques de finances publiques), 1.1
 - groupe d'entreprises, 3.11, 3.12, B3.1, 4.32, 4.99, 6.15, 7.9, 7.14, 11.13, g
 - filiales, 11.11–11.15
 - transferts de R-D, 7.69
- H**
- hôpitaux universitaires voir santé
 - hôpitaux voir santé
- I**
- incertitude, critère clé pour la R-D, 2.7, 2.18, 2.22
 - indicateurs, 11.2
 - individus
 - classification, 10.8
 - emploi/affiliation multiple, 5.2, 8.21, 11.68
 - en tant que sources de financement, 10.27, 10.43–10.46
 - en tant qu'inventeurs/chercheurs, 3.83, 7.6, 10.8
 - fiscalité, 13.29–13.30
 - non mesurés comme exécutants de la R-D, 10.27
 - rôles, 3.77–3.78
 - types de contribution à la R-D, 3.78
 - voir aussi effectif, personnel
 - industrie aérospatiale, 2.35–2.36, 2.47
 - infrastructure
 - de R-D, voir installations de recherche
 - objet de R-D, 12.59
 - scientifique, 8.28
 - infrastructure scientifique, 8.28
 - voir aussi installations de recherche
 - ingénierie, T.2.2
 - innovation
 - activités, 2.46
 - limites avec la R-D, T2.3
 - installations de recherche (bâtiments)
 - base de calcul, 12.22
 - coûts de location, exploitation et maintenance, 4.23, 4.29, 4.34–4.37, 8.41, 9.59
 - en gestion conjointe, 6.37
 - gestion des installations appartenant à l'État, 4.36–4.37, 8.41, 8.79
 - parcs de recherche, 9.25
 - traitement dans le cadre des CBPRD, 12.22–12.23
 - voir aussi associations/établissements de recherche
 - institutions de recherche voir associations/établissements de recherche
 - institutions sans but lucratif (ISBL), 1.54, 1.65–1.67, B3.2
 - administrées par des entreprises ou les servant au premier chef, 3.81
 - classification, 3.58, 7.2, 7.4, 8.14–8.16, 10.1
 - définition, 3.42, g
 - rôle de financement et d'exécution, 10.22
 - sans identité distincte, 10.6–10.7
 - traitement des différents types
 - voir aussi secteur privé sans but lucratif
 - institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), 1.66, B3.2, 3.25, T3.1, 3.43, 3.75, 10.2, 10.14
 - instituts chargés de missions ou spécialisés, 9.21
 - internationalisation voir mondialisation

investissement
 en faveur de la R-D, 12.29–12.33
 R-D comme investissement, 1, 1.23, 1.41, 2.2, 4.2, B4.1
 investissement direct étranger (IDE), 1.69, 11.2, 11.11, 11.29, g
 Définition de référence de l'OCDE des IDE, 11.2, B11.1
 ISIC (Classification internationale type par industrie), 1.6, 1.26, 3.33, 7.16–7.17, 7.48–7.49, 7.57–7.59, 8.24, 9.18, 10.12–10.13, g
 division 72 de la CITI, 7.59, 8.24, 8.47, 11.34

L

législation
 autorisant les enquêtes obligatoires, 6.2
 référence au Manuel de Frascati, 1.12
 linguistique, exemples de R-D, 2.41
 localisation géographique
 des DIRDE, 7.64
 des DIRDET, 8.53
 des unités statistiques, 3.47, 6.1, 7.29, 7.64
 logiciels
 activités de R-D, 1.24, 2.4, 2.68–2.74, 7.66, g
 immobilisés, 4.52, g
 traitement du développement par l'OCDE et la SCN, 2.74, 4.157, B4.1
 utilisés en R-D, 2.69, 4.25
 loyer voir installations de recherche
 machines et équipements, 2.6, 4.47, 4.50–4.51, T4.1, 9.60, g

M

Manuel de Frascati
 annexes, 1.8, 1.81, 2.45
 aperçu général, 1.30–1.82
 bref historique, A1
 contributeurs, A1
 éditions précédentes, 1.3, 1.34, 1.81, A1
 objectifs et historique, 1.1–1.4, 1.8–1.11
 Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique, 11.2, B11.1
 voir aussi entreprises multinationales
 manuel de l'UOE, 9.2, 9.138
 Manuel d'Oslo, 1.18, 2.46, 7.84
 marché
 études (voir aussi études), 2.9
 prix, 11.6, 11.37, 11.42
 recherche, 2.56
 valeur marchande, 4.35, 9.59

ménages
 classification, 3.42, 7.5, 10.2, 10.14
 en tant que sources de financement, 10.27
 en tant qu'unités de R-D, 3.6, 3.25, 3.75, 3.77
 non soumis à une enquête, selon recommandation, 10.14, 10.27
 secteur Frascati/SCN, T3.1, 3.43
 travailleurs non rémunérés, 5.13
 types de contribution de R-D, 3.78
 mesure
 dans le secteur privé sans but lucratif, 10.21–10.39
 de la mondialisation de la R-D des entreprises, 11.4–11.9
 de l'allègement fiscal en faveur de la R-D, 13.37–13.67
 des dépenses, 1.40–1.43, 4.0–4.165, 5.5, 8.36–8.58
 double comptabilisation/
 sous-comptabilisation, 1.59, 4.9, 4.12, 4.21, 4.35, 4.36, 4.46, 4.58, 4.62, 4.78, 4.82, 4.87, 4.103, 4.119, 4.122, 4.149, B4.1
 du financement, 4, 4.74–4.165, 9.62–9.77, 10.26–10.28
 du financement de la R-D ou statistiques sur les échanges de services, 11.38
 du personnel, 5.0–5.88
 du secteur de l'enseignement supérieur, 9.52–9.137
 méthodologies and procédures, 6.0–6.93
 mesure des activités exprimées en équivalent temps plein (ETP), 5.46–5.48
 cohérence avec la mesure des effectifs, 5.57, 5.59
 définition et traitement, 5.49–5.57, g
 estimation, 5.65–5.73
 métadonnées, 1.84, 6.79
 méthodes et procédures, 1.50–1.52, 6.0–6.93, 7.77–7.93
 microdonnées
 analyse, 3.48, 4.3, 6.1, 6.21, 6.74, 7.15
 mise à l'essai
 activités d'essai, 2.92, 2.113
 comme processus de R-D, 2.16, 2.5, 2.92, 4.67
 des questionnaires, 6.6
 par le secteur de l'État, 8.28
 mondialisation
 définition, 1.69, 11.2, g
 Musique, exemples d'activités de R-D, 2.41, 2.65

N

NABS (Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques), 1.76, 8.5, 10.31, 12.4, 12.54
classification, T12.1

NACE (Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne), 7.17

NAICS (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord), 7.17

nanotechnologies, 2.4, 7.66–7.67, 8.48

Nations unies
Cadre national d'assurance de la qualité, 7.105
Directives provisoires concernant les classifications internationales types par âge, 5.79
Manuel des statistiques du commerce international des services

système de classification voir CITE, CITI

nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et programmes scientifiques voir NABS

normes/normalisation, 1.86, 2.113, 2.92, 2.113, 5.34
utilisation du Manuel de Frascati, 1.0–1.29

nouveauté comme critère de base de la R-D, 2.7, 2.14–2.16, 2.22

O

objectif socio-économique de R-D, 12.60, B12.1

objectifs
de la R-D, 2.22, T2.1
de la révision du Manuel, 1.5–1.7
Manuel de Frascati, 1.1–1.4

objectifs socio-économiques
de la R-D (classification T12.1, g ; description/12.56–12.71 ; distribution des CBPRD/12.50–12.71), 7.63, 8.49–8.51, 10.31, 12.2

recherche fondamentale, 2.27

OCDE
Classification/Nomenclature des domaines de recherche et de développement voir domaines de recherche et de développement

collaboration, 1.85

définitions standard, 13.2

engagement auprès des non-Membres, 1.6

GENIST (Groupe de travail des experts nationaux sur les indicateurs de science et de technologie), 1.82, 1.84, A1

organisation du travail (recherche)

organisation/organisme
activités de R-D, 1.6, 5.8
voir aussi société, entreprise

organisations internationales, 3.87, 3.94, 4.108, 4.159–4.160, 11.53, 11.59–11.66, 12.19, 13.22
définition, 11.59, g
voir aussi autorités supranationales

organisations non gouvernementales (ONG), 11.62–11.64

orientation sectorielle de la R-D, 7.51–7.60
définition, 7.54

origine, 5.85
analyse recommandée, 5.87–5.88, T5.4.a–e

catégories de l'enseignement supérieur, 9.88–9.92

classification par fonction, 5.32–5.45, 8.62

concordance entre les catégories, 5.25

coûts de main-d'œuvre, 4.16–4.22, 4.62–4.64, 5.11, 5.25, 8.39, 9.56–9.57, g

couverture et traitement, 5.6–5.45, T5.2

de l'État, 8.59–8.62

définition du personnel de R-D, 1.15, 1.44–1.49, 2.22, 4.18, 5.2–5.4, T5.1, 5.18, 5.32, g

employés intérimaires, 5.16, T5.1, 5.26, g

employés voir employés

étudiants, voir étudiants en doctorat, étudiants en master

flux de personnel, 5.86

individus voir individus

mobilité, 11.9, 11.49

permanent ou temporaire, 5.78

personnel externe, 1.15, 1.46, 3.84, 4.26, 5.9, 5.15–5.24, T5.2, 5.25, 7.33, 8.61, g (voir aussi consultants)

personnel interne, 1.6, 1.15, 1.46–1.47, 5.9

reste du monde, 11.49–11.51

travailleurs indépendants, 10.35

travailleurs indépendants, 3.82, 4.19, 4.26, 4.63, 5.16, 5.20, T5.2, 5.25, 7.5, 7.33, 10.4, 10.34, 13.29

voir aussi chercheurs, techniciens

P

partenariats, 3.57, 4.117, 8.23, 8.34, 8.42, 10.1
internationaux, 8.87

patent boxes, 13.14, 13.28
services d'essais qui débouchent
sur des brevets
voir aussi propriété intellectuelle

pays d'investissement immédiat, 11.29

pays d'investissement ultime, 11.29

pays en développement, 1.28

pays hôte immédiat, 11.3

personnel
analyse par caractéristiques, 5.75–5.85
analyse par qualifications, 5.81–5.83
ventilation par âge, 5.79–5.80

personnes morales, définition, 3.6

petites et moyennes entreprises (PME), 2.21,
2.34, 7.24–7.28, 7.99
microentreprises, 7.7, 7.81

planification
impératif pour la R-D, 2.19

pollution, 12.57, 12.59, 12.63, 12.68

prêts en faveur de la R-D, 7.39, 8.79,
12.31–12.32
garanties, 12.34

prix
de transfert, 11.42–11.43
du marché, 11.6, 11.37
économiquement significatifs, B3.2, 7.2,
7.3, 7.5, 10.3–10.4, g
inférieurs à la moyenne, 3.58
payés par les acquéreurs, 4.40, g

procédé(s)
définition, 2.1
développement, 2.47
développement expérimental, 2.32–2.36

production et technologie industrielles,
en tant qu'objectif socio-économique
de R-D, 12.61

produit(s)
définition, 2.1
développement, 2.34, 2.62, 7.47
développement expérimental, 2.32–2.36

professeurs émérites, 5.23, T5.2, 5.25, g

projet
à grande échelle, 2.53–2.54, 2.74, 2.89
base de financement, 8.89
définition en R-D, 2.12
R-D dans les administrations publiques,
8.27
ou programme, 2.3

propriété intellectuelle, 1.6, 1.23
approches de l'entreprise, 7.51–7.52
et échanges internationaux de services
de R-D, 11.6

et secret d'affaires (voir aussi
confidentialité), 2.2

exploration minière, 2.95

OECD Handbook on Deriving Capital
Measures of Intellectual Property
Products, 1.6, 1.23, 2.74, 11.6, B11.1

protection, 2.2, 2.22, 2.31

redevances ou de droits de licence, 4.23,
4.53, 4.126, 7.57, 8.18, 11.36

régimes fiscaux, 13.28

prototypes, 2.18, 2.21, 2.47, 2.49–2.50, 2.54,
4.23, g

PSBL voir secteur privé sans but lucratif

publication voir communication

Q

qualité
assurance, 1.84, 3.49, 6.69
contrôle de la qualité des réponses
sur la R-D des entreprises, 7.94–7.108
mesure des réponses aux enquêtes, 7.89,
B7.1

questionnaires, 1.84, 6.4, 6.49–6.51, 7.14, 9.11,
9.112
voir aussi enquêtes

R

R-D en économie, 2.41

R-D en histoire, 2.41

R-D extra-muros, 4.12, g
allègements fiscaux, 13.23–13.24
dépenses, 1.4, 1.42, 4.64, 9.78
différenciation de la R-D intra-muros,
7.96–7.97

financement public, 8.54–8.58

répartition fonctionnelle dans le secteur
des entreprises, 7.69–7.108

ventilation des fonds extra-muros
selon leurs fournisseurs et leurs
bénéficiaires, 4.133–4.134

R-D intra-muros, 4.10–4.73, g
allègement fiscal, 13.23–13.24
allocation à un secteur national ou au
reste du monde, 11.68

catégories de dépenses, T4.1

causes de déclaration incomplète ou
inexacte, 4.67–4.70

dépenses effectuées à l'étranger,
11.69–11.70

dépenses, définition, 1.4, 1.42, 4.1

différence par rapport à R-D extra-muros,
7.96–7.97

- exclusion, 4.125
- exécuté hors du territoire national, 4.65–4.66
- sources de financement, T7.1 (voir aussi financement), 11.45–11.47
- recensement, 7.78–7.80, 7.85, 8.68, 9.126
 - voir aussi enquêtes
- recherche appliquée
 - dans les entreprises, 7.47
 - définition et critères, 1.35, 2.9, 2.29–2.31, g
 - orientation sectorielle, 7.56
 - voir aussi recherche et développement (expérimental) (R-D)
- recherche archéologique, 2.4
- recherche et développement (expérimental) (R-D)
 - activités et projets, 2.12
 - activités exclues, 2.15
 - bases de données et indicateurs, 1.84
 - caractéristiques communes, 2.6
 - critères de base, 1.14, 1.33, 2.6–2.8, 2.13–2.22, T2.1
- recherche fondamentale
 - critère d'incertitude, 2.18
 - dans les entreprises, 7.47
 - définition et critères, 1.35, 2.9, 2.25–2.28, g
 - orientation sectorielle, 7.56
 - recherche fondamentale orientée ou recherche pure, 2.28, 7.47, g
 - voir aussi recherche et développement (expérimental) (R-D), science et technologie
- recherche, développement et démonstration (RDD), B12.1
- références, dépenses fiscales, 13.40–13.43
- régionalisation des statistiques de R-D, 1.81, 4.163–4.164
- Registres des entreprises, 7.71–7.74, 7.84
- remises de dettes, 12.32
- Répartition des DIRDISBL par source de financement, 10.24–10.28
 - à titre philanthropique, 3.78, 4.97, 4.111, 9.15, 10.25, 10.43–10.46
 - cinq grandes sources, 4.104
 - dans les multinationales, 4.32
 - double comptabilisation/sous-estimation voir mesure
 - entités n'exécutant pas de travaux, 4.128–4.129
 - financement de l'enseignement supérieur, 9.2, 9.62–9.63, 9.65, 9.74
 - fonds d'échange et de transfert, 1.42, 4.4, 4.77, 4.109–4.117, 7.42, 8.44, T8.2, 8.78, 8.88, 11.23, 11.53, g
 - non situées sur le territoire national, 1.68–1.72
 - pour les hôpitaux universitaires, 9.15
 - prêts voir prêts
 - source, définition, g
 - sources de financement sur lesquelles des informations doivent être recueillies, 4.104–4.108, T4.3
 - traitement des activités de financement, 2.121
 - traitement des flux, 1.59, 4.74–4.144, F4.1, 7.96–7.97, 8.56, T8.3, 9.78, 10.22–10.23
 - voir aussi dépenses de R-D
- reproductibilité comme critère de base de la R-D, 2.7, 2.2, 2.22
- résidence des unités institutionnelles, 3.21, 3.90–3.92, 10.11, 11.70, g
- résolution de problèmes comme activité de R-D, 2.17, 2.38
- reste du monde (secteur de R-D), 1.68, 3.21, 3.87–3.96, 11.1
 - caractéristiques principales, 3.87–3.88
 - cas ambigus, 3.90–3.96
 - comme source de financement, 7.41, 7.46
 - définition, 11.1, 11.19, 11.45, g
 - liens avec l'enseignement supérieur, 9.79–9.87
- organisations internationales et supranationales, 11.59–11.66
- recevant un financement public R-D, 11.53, 12.19
- sources de financement, 11.45–11.57
- voir aussi mondialisation
- résultats de la R-D, 1.16–1.17, 2.93, 3.15, 3.45, 7.54, B11.1, 12.26
- rétro-ingénierie, 2.15

S

- salaires du personnel de R-D, 5.78
- santé
 - classification des hôpitaux, 8.22
 - classification des unités, 3.34, 3.72, 8.34
 - comme objectif socio-économique de R-D, 12.68
 - essais cliniques, 2.61, 4.143, 7.75, 8.34, 9.15, 9.49, 9.109, 10.19
 - financement de la recherche, 4.97
 - hôpitaux universitaires, 1.63, 6.36, 8.22, 9.13–9.17, 9.26, 9.32, 9.47–9.49, 9.109–9.112
 - recherche en milieu hospitalier, 6.35–6.36
 - soins de santé spécialisés, 2.115, 9.47–9.49
- savoir traditionnel, 2.108–2.110
- science et technologie
 - conseillers scientifiques, 2.12, 8.33

- définition des activités scientifiques et technologiques
- distinction avec la R-D, 2.88–2.89, 2.93, 8.28
- gestion des activités, 2.99–2.101
- services de l'État, 8.28
- services d'information, 2.112
- sciences agricoles et sylviculture
 - objectif socioéconomique de R-D, 12.63
- sciences humaines
 - R-D en sciences humaines, 2.104–2.107
- sciences naturelles, 2.4
 - voir aussi science et technologie
- sciences sociales
 - collecte de données, 2.9
 - R-D dans les sciences sociales, 2.103
- SCN voir Système de comptabilité nationale
- secteur de l'État, 1.57–1.59, 3.60–3.66, 8.0–8.93
 - cas ambigus, 3.64–3.66, 8.17–8.23
 - classification des unités, 8.24–8.25
 - définition et étendue, 1.57, 3.43, 8.2–8.25, g
 - identification de la R-D, 8.26–8.32
 - mesure des dépenses et du personnel, 8.36–8.70
 - personnel, 8.59–8.62
 - principales caractéristiques, 3.60–3.61
 - secteur, composantes et limites, T8.1
- secteur informel, 3.85
- secteur privé sans but lucratif (PSBL), 1.65, 3.42, 3.75–3.86, 10.0–10.47
 - bénévoles, voir bénévoles
 - cas limites, 3.80–3.86, 10.9–10.11
 - classifications institutionnelles recommandées, 10.12–10.15
 - définition, 1.66, 3.25, 3.43, 10.2–10.3, g
 - enquêtes, 6.39–6.40, 10.40–10.47
 - et mondialisation, 11.44, 11.57–11.58
 - identification de la R-D dans le secteur, 10.16–10.20
 - principales caractéristiques, 3.75–3.78
 - unités statistiques, 3.79
- secteur privé, définition pour classification (voir aussi secteur public), 3.35–3.38
- secteur public
 - différence par rapport au secteur de l'État, T8.1
 - et entreprises, 7.3
- secteurs institutionnels pour la R-D, 1.38, 3.0–3.96
 - classification des unités, voir classification
 - classification SCN
 - digramme de décision pour l'affectation des unités
 - justifications de la classification sectorielle, 3.13–3.18
 - secteurs et cas limites
 - voir aussi entreprises, enseignement supérieur, R-D publique, secteur privé sans but lucratif, reste du monde
- services
 - définition des services, 2.79
 - échanges de services de R-D, 11.33–11.43
 - R-D dans les activités de services, 2.79–2.87
- services financiers, 2.87
- services sociaux (activités R-D), 2.87, 12.67
- sexe
 - problématique hommes-femmes, 12.67
 - ventilation par sexe, 5.76
- sociétés
 - définition, 3.42, g
 - entreprises publiques, 3.61
 - quasi-sociétés, 3.51, 7.2, g
 - rapports des sociétés, 7.75, 7.94
 - SCN, T3.1, 3.43
 - voir aussi entreprises, entreprises multinationales
- sociétés-mères, 11.19, F11.1, g
 - société-mère immédiate, 11.17, 11.29, g
- sous-traitance, 4.123–4.124, 4.143, 7.97, 9.78, 12.17, 13.18
 - voir aussi consultants, contrats, délocalisation
- statistiques
 - approche institutionnelles, 3.7–3.9
 - cadre pour le secteur de l'enseignement supérieur
 - classification voir classification
 - comparabilité, 1.1, 1.6, 1.9, 1.25–1.27, 1.5, 1.83, 2.89, 3.15–3.16, 3.20–3.26, 4.72, 4.157, 7.84, 9.9, 9.138, 11.24
 - de différentes sources, 3.15
 - infrastructure statistique, 6.2
 - mondiales, 3.95
 - nouvelles méthodes, 2.9
 - objet du Manuel de Frascati
 - particularités de la R-D, 1.6
- statistiques sur les filiales étrangères, 11.33
- subventions et bourses d'étude, 4.28, 4.9, 4.97, 4.111, 4.143, 4.149, 8.35, 9.74, 12.26–12.28, 12.73
 - au profit des entreprises privées, 7.42, 7.75
 - au profit des établissements d'enseignement supérieur, 9.62
 - au profit des établissements publics, 12.2
- coûts administratifs, 4.3
- statistiques des bénéficiaires de subventions, 5.22, T5.2, 5.25, 5.29, 5.31, 8.81
 - voir aussi financement
- supervision des chercheurs et des étudiants, 2.76–2.77, 9.39, 9.42–9.43

- systématicité, un critère clé pour la R-D, 2.7, 2.19
- Système de comptabilité nationale (SCN), 1.6, 1.23–1.24, 2, 10.27, B11.1, 12.4, A1, g
- changements dans la version 2008, 1.41, 2.2, 4.2
- classification des unités et des secteurs institutionnels, 3.3
- critères de classification, 1.37–1.38, B3.2, 3.43
- différences avec les calculs des DIRD, 4.157
- État, 8, 8.2–8.4, T8.1, 8.14
- logiciels, 2.74, 4.157
- R-D comme investissement, 1, 1.23, 1.41, 2.2, 4.2, B4.1
- secteur de l'enseignement supérieur, 1.6, 3, 3.24, 9.8–9.9
- services, 2.79
- stock de capital de R-D, 6.1
- utilisation des statistiques de R-D, 3.15
- ou traitement par Frascati des dépenses d'investissement
- systèmes, structures et processus politiques et sociaux, comme objectif socio-économique de la R-D, 12.67–12.68
- voir aussi État
- temps de travail
- Terrains et constructions, 4.34–4.35, 4.48–4.50, 4.71, 9.59, g
- objet de R-D, 12.59
- voir aussi installations de recherche
- terre, exploration et exploitation du milieu terrestre, comme objectif socio-économique de R-D, 12.56
- territoire économique, 3.21–3.22, 3.92
- traitement des bénéfices, 4.91, 4.93, 4.131, 4.15, 7.38, 8.17, 11.63, 12.25, 12.77, 13.6–13.7
- transférabilité, critère clé pour la R-D, 2.7, 2.2, 2.22
- transferts
- de fonds (voir aussi financement), 1.42, 4.111–4.112, 4.12, 4.133, g
- de R-D, 1.42, 4.4, 4.77, 4.109–4.117, 7.42, 8.44, T8.2, 8.78, 8.88, 11.23, 11.39–11.41
- dons en nature, 4.112
- prix, 11.42–11.43
- transferts en nature, 11.39, 11.41
- transnationaux, 11.40–11.41
- transport, télécommunications et autres infrastructures

T

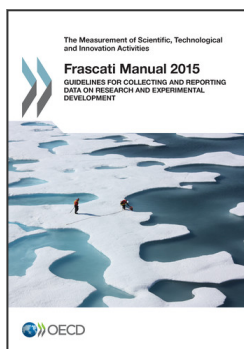
- taille des entreprises
- base de calcul, 7.23, 7.25
- et allègements fiscaux au titre des dépenses de R-D, 13.65–13.66
- groupements recommandés, 7.27–7.28
- techniciens; définition, fonctions, traitement, 5.40–5.42
- technologie
- classifications par niveaux de maturité
- technologique, 2.99, 8.30–8.31
- démonstration, 2.101
- et production industrielle (R-D), 12.61
- répartition des DIRDE par domaine
- technologique spécifique, 7.65–7.68
- répartition des DIRDET par domaine
- technologique, 8.48
- transfert, 8.28
- voir aussi technologies de l'information et des communications, science et technologie
- technologies de l'information et des communications (TIC)
- logiciel voir logiciel
- R-D, 1.81, 2.4, 2.41, 7.66, 8.48, 12.59
- UNESCO
- définition des activités scientifiques et technologiques, 2.89
- Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie*, 2.44
- Union européenne
- données sur le « Financement public national des activités de R & D coordonnées à l'échelon transnational », 12.73
- financement, 4.143
- traitement dans les statistiques, 4.159
- unité d'activité économique, 3.11, 3.12, B3.1, g
- unité locale, 3.12, B3.1, g
- unités
- liste à jour, 6.28
- relations entre unités, 6.14–6.17
- voir aussi entreprise, établissement, administrations publiques, unités institutionnelles, unités locales, unités déclarantes, unités d'échantillonnage, unités statistiques
- unités institutionnelles, 3.4–3.12, 6.6–6.7, 6.14–6.16
- classification, F3.1 (voir aussi secteurs institutionnels pour la R-D), 3.31–3.49

contrôle, 3.4, 3.64, 3.8
 définition, 3.5, 6.8, g
 résidence, 3.21
 voir aussi unités statistiques
 unités statistiques, 1.45–1.46, 3.1, 3.7, 3.9–3.11,
 3.62–3.63, 6.9–6.12, 7.10–7.11, 7.15–7.29
 attributs, 6.1, 7.11
 classification par secteur (voir aussi
 classification), 3.13
 classifications institutionnelles,
 7.15–7.29
 dans le secteur de l'État, 8.63–8.67, 12.7
 dans le secteur privé sans but lucratif,
 10.41
 dans l'enseignement supérieur, 9.97–9.102
 définition, 3.10, g
 enquêtes, 6.26–6.31
 types et niveaux, 3.11, 3.12
 unités d'observation et unités
 d'analyse, 3.1

voir aussi unités institutionnelles
 ou secteur public, 7.3, 8.4, 8.17
 université(s) voir enseignement supérieur
 usine pilote/installation pilote, 2.51–2.52, 2.54
 utilisation et utilisateurs, 1.22, 1.37
 voir aussi données, mesures de la R-D,
 méthodologie et procédures, rapports,
 enquêtes

V

vente de biens de capital, 4.58–4.59
 vente et achat de R-D, 4.113, 4.130–4.132, 8.18,
 11.34–11.38, 12.24–12.25
 coût, 4.131, 4.15
 voir aussi contrats, financement
 ventilation selon l'âge, voir personnel
 voir aussi CBPRD
 volontaires, 5.24, T5.2, 5.25, 5.54, 10.36–10.37, g



Extrait de :

Frascati Manual 2015

Guidelines for Collecting and Reporting Data on Research and Experimental Development

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264239012-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Index », dans *Frascati Manual 2015 : Guidelines for Collecting and Reporting Data on Research and Experimental Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264257252-18-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.